



FICHE D'INSCRIPTION PONEY CLUB DE CHAILLY EN BIÈRE

Informations du cavalier :

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Sexe : o F o M

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone du cavalier : _____

Informations médicale du cavalier :

Allergie : _____

Autre : _____

Informations du représentant légal pour les mineurs :

NOM : _____ Prénom : _____

Profession de la mère : _____ Profession du père : _____

Téléphone de la mère : _____ Téléphone du père : _____

Pour communiquer les informations du Poney-club :

1er mail (obligatoire) : _____

2ème mail (optionnel) : _____



CONTRAT D'INSCRIPTION

Nom et prénom du cavalier : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Choix de la reprise (jour et heure) : _____

Choix du forfait : Baby / - 10ans / + 10ans / + 18ans / Pony games

Options supplémentaires (facultatif) : ¼ pension / ½ pension / poney préféré

I Tarifs : Les tarifs des prestations sont affichés dans l'enceinte de l'établissement équestre et disponibles sur simple demande. En signant ce contrat, je m'engage pour un forfait annuel (sauf pour les options qui ont un engagement mensuel).

Il débutera le 6 septembre 2022 jusqu'à son terme le 25 juin 2023. Un cavalier pourra à tout moment au cours de l'année choisir une option supplémentaire à son forfait et inversement.

II Cotisation et forfait, modalités : Un forfait est la propriété d'un seul adhérent et ne peut pas être partagé avec une autre personne. Le choix de la reprise s'effectue lors de l'inscription, le cavalier sera inscrit automatiquement chaque semaine à jours fixes et heures fixes (jours fériés inclus).

Avant de souscrire à un forfait ou une option, chaque cavalier devra s'acquitter de sa cotisation annuelle d'un montant de 110 euros pour les - de 18 ans et 120 euros pour les + de 18 ans (licence fédérale comprise).

Il vous donne le droit à un cours fixe par semaine en dehors des vacances scolaires.

Au cours de l'année, vous pourrez rattraper au maximum 3 séances, seulement si l'absence du cavalier a été signalée 24h à l'avance, par téléphone ou par mail. En cas d'absence non prévenue, la séance sera décomptée et ne pourra donc pas être rattrapée.

Les cotisations et les forfaits sont **non remboursables**. En cas de blessure et sur présentation d'un certificat médical, le poney club permettra au cavalier de récupérer l'ensemble des séances perdues lorsque la pratique de l'équitation lui sera de nouveau permise.

Tout cavalier ayant un retard de paiement de plus de 4 séances pourra se voir refuser l'attribution d'un poney jusqu'à régularisation.

III Moyen de paiement : Les moyens de paiement acceptés sont

- Le règlement par chèque (10 maximum)
- Le règlement par espèce (avec un chèque de caution de 50% du total de la formule du forfait)
- Le règlement par prélèvement avec signature de SEPA



IV Assurances : Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. L'établissement équestre tient à la disposition de ses clients différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de l'équitation, par le biais de la licence fédérale. Les pratiquants doivent prendre connaissance, à l'accueil, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées, des extensions possibles, ainsi que des formalités en cas de sinistre
Le site www.pezantassure.fr rassemble également des informations concernant l'assurance de la licence FFE.

V Tenue et matériel : Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement. Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers dans l'enceinte du poney club. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme aux normes en vigueur.

VI Circulation dans le poney club : Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante. L'accès à l'écurie intérieure est strictement interdite aux vélos et poussettes.

VII Animations : L'inscription se fait uniquement auprès d'un moniteur ou de l'accueil. Le règlement doit se faire obligatoirement à l'inscription.

VIII Prise en charge des enfants mineurs : Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement pendant le temps des activités équestres encadrées et pendant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie - soit une demi-heure avant l'activité et un quart d'heure après. En dehors des temps d'activités et de préparation les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal. Lors des concours et des activités extérieurs les transports sont effectués sous la responsabilité des parents pour les cavaliers mineurs. Ils sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement pendant la détente et le parcours. Ils restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal pendant le temps de préparation et le reste de la journée.

IX Autorité de l'enseignant : L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.



X Droit à l'image : Les cavaliers acceptent d'être recensés dans le fichier informatique du club et bénéficient directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de l'établissement du bulletin d'inscription, ils acceptent ou non que leur image ou celle de leur enfant soit utilisée par l'établissement dans le cadre de la pratique des activités équestres.

Je soussigné(e), _____

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté ce contrat ainsi que le règlement intérieur du poney club.

Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut exposer le cavalier mineur, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées et sur www.pezantassure.fr.

J'ai parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base de la licence et les garanties complémentaires payantes proposées.

Je fais ainsi le choix suivant (rayer la mention inutile) :

Oui / Non

J'accepte d'être recensé(e), et que le mineur le soit aussi, dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Oui / Non

Je déclare accepter l'utilisation de mon image ou celle du mineur dont je suis représentant légal par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres

Oui / Non Je désire adhérer à l'association partenaire du poney-club : **HippoCRAT**

Le présent contrat est conclu pour la durée du : 01/09/2022 au 31/07/2023

Fait à :

Le,

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé" ainsi que le nom du représentant légal pour les enfants mineurs

Caché du Poney-club

3/3

Nicolas NOESSER Responsable : 06.37.06.84.86

Adresse Postale : 30 chemin Vert 77930 Chailly-En-Bière

Par mail : cbe.equiplaisirs@gmail.com

Suivez-nous sur



www.facebook.com/poneyclubchailly